

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin 2016

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Date de convocation : 16 Juin 2016**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne RE.

**Absents :** Mme Nathalie BŒUF (excusée), Ms Thierry MERCIER, Damien LANDRY.

**Secrétaire de séance :** M. Guy LABROUSSE.

**Travaux peintures extérieur mairie :** 3 entreprises ont répondu à notre consultation :

- |                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| - SARL BONNAUD, MATHA :      | 15 659.11 € H. T. ; |
| - EURL COTTENCEAU-VIGNERON : | 18 574.31 € H. T. ; |
| - M. Eric DENYS :            | 24 323.25 € H. T.   |

Le Conseil Municipal a retenu la SARL BONNAUD, pour un montant de 15 659.11 € H. T.

**Demande subventions :** les travaux de peinture de la mairie peuvent bénéficier d'une subvention de 35 % de la part de Conseil Départemental au titre de la revitalisation. Le maire est autorisé à faire les démarches nécessaires, pour l'obtention d'une subvention de 5 481 €.

**Travaux sur le four sis Chez D'Aigre :** Le conseil Municipal, après s'être fait présentés les devis, a voté (3 voix pour, 3 contre) pour réaliser seulement les travaux de sécurisation, pour un montant de 1 830.44 € H. T. En cas d'égalité la voix du Maire est prépondérante.

**Virements de crédits :** Après avoir obtenu les chiffres définitifs des dotations de l'état, il convient d'inscrire la somme de 10 292.56 € au budget principal de la commune, tant en dépenses qu'en recettes.

Sur le budget annexe, il est nécessaire d'inscrire la somme de 3.53 € à l'article 6688, pour solder un reliquat de TVA.

Le budget annexe sera clôturé ultérieurement, et ses résultats, affectés au budget principal de la commune.

**Dépôts ordures sur le domaine public :** Suite aux décès de M et Mme LACHAPELLE, survenus l'an passé, les héritiers sont venus vider la maison. Malgré les avertissements du Maire, les déchets ont été déposés dans les différents containers sis dans le bourg. Une plainte

a été déposée à la gendarmerie d'Aulnay. Il a été nécessaire de faire venir une benne, et les deux employés communaux, ont vidé les containers de ces encombrants. Le Conseil Municipal, décide de facturer à la famille le coût de ces opérations, et charge le Maire de faire le nécessaire.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**